

Laxatifs - Grossesse

Date de mise à jour : 15.10.25

La grossesse peut entraîner ou aggraver une constipation.

En cas d'échec des mesures hygiéno-diététiques, un traitement laxatif peut être envisagé.

ETAT DES CONNAISSANCES

Les données publiées chez les femmes exposées aux différents laxatifs en cours de grossesse sont globalement peu nombreuses, mais le recul d'usage est important et aucun effet malformatif, fœtal ou néonatal particulier attribuable au traitement n'est retenu à ce jour, quelle que soit la molécule.

- **Les laxatifs de lest** : ce sont des polymères volumineux qui ne sont pas absorbés par le tube digestif et qui agissent en augmentant le volume fécal.
 - **Mucilages seuls ou associés** : ce sont des gommes (guar, carrhagénates) et des graines (sterculia, psyllium, ispaghul).
- **Les laxatifs osmotiques** :
 - **Les Polyéthylènes Glycol ou PEG (macrogol)**, sont de grosses molécules qui ne sont ni absorbées ni hydrolysées dans l'intestin grêle et le côlon.
 - **Les sucres** :
 - **Le lactulose et le lactitol** ne sont pas dégradés au niveau de l'intestin grêle et arrivent intacts au niveau du côlon où ils sont hydrolysés en acides organiques. Ils agissent en hydratant et augmentant le volume des selles.
 - **Le sorbitol** qui se métabolise en glucose et en fructose.
- **Les laxatifs lubrifiants : huile de paraffine** : l'huile de paraffine n'est pas absorbée par le tube digestif, mais peut éventuellement diminuer l'absorption des vitamines liposolubles (A, D, E, K).
- **Les laxatifs stimulants** : les anthracéniques (extraits de diverses plantes : l'aloès, l'anis, le fucus, la bourdaine, le boldo, le tamarin, le cascara, le séné), le docusate sodique, le bisacodyl et le picosulfate de sodium. Ils agissent en provoquant une sécrétion colique qui dilue les selles. Leur utilisation au long cours est fortement déconseillée. Cependant, les données concernant les femmes enceintes ou allaitantes exposées au séné sont nombreuses. Pour les autres molécules, les données sont moins nombreuses, mais aucun élément inquiétant n'a été signalé à ce jour.

EN PRATIQUE

Compte tenu de leur absence de passage systémique et de leur assez large utilisation chez la femme enceinte, les laxatifs de lest (mucilages) et les laxatifs osmotiques (PEG, lactulose, lactitol, sorbitol) sont préférés en cours de grossesse, quel que soit le terme.

- **On évitera les associations de plusieurs principes actifs.**
- **On préférera en cours de la grossesse** :
 - Soit un **laxatif de lest** :
 - **mucilage** : [sterculia](#), [ispaghul](#) (Spagulax®), [psyllium](#) (Psyliat®...), [gomme guar](#).
 - Soit un **laxatif osmotique** :
 - **polyéthylènes glycol ou PEG** ([macrogol](#)) (Forlax®, Transipeg®, Transipeglib®)

- ▶ **[lactulose](#)** (Duphalac®, Floralac®, Laevolac®, Laxaron®), **[lactitol](#)** (Importal®) ou **[sorbitol](#)** (Sorbitol Delalande®, Sorbitol Richard®).
- L'utilisation **ponctuelle** d'un **laxatif lubrifiant** ([huile de paraffine](#) dans les spécialités où elle n'est pas en association) est possible (Lansoyl®...).
- Si un **laxatif stimulant** doit être utilisé **ponctuellement** pour une constipation opiniâtre, on préférera le **[séné](#)** en cours de grossesse.

Consulter aussi sur notre site

[Laxatifs - Allaitement](#)

Pour en savoir plus

[Prise en charge de la constipation : recommandations de la SNFPC](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.
